



**FINANCIÈRE DES PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES
(la "Société")**

Société par Actions Simplifiée de droit français

Au capital de 770.440 €

Siège social : 1, place des Marseillais – 94220 CHARENTON LE PONT
753 886 092 RCS CRETEIL

**PROCÈS-VERBAL CONSTATANT LE RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE DU 12 JUIN
2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE DIX-NEUF JUIN,

Monsieur Thomas COURTOIS, agissant en sa qualité de Président de la Société, certifie par le présent acte avoir, conformément à l'article 19-B-4 des statuts de la Société, consulté les Associés par écrit le 12 juin 2025 sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président ;
- Affectation des résultats antérieurs des succursales non encore affectés en report à nouveau ;
- Affectation du résultat consolidé de l'exercice ;
- Absence de Conventions Réglementées ;
- Nomination de Madame Cecilia BONED en tant que membre du Comité de surveillance ;
- Délégation des pouvoirs en vue des formalités.

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de chacun des Associés.

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes – soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils font apparaître un Produit Net Bancaire de 196 665 667 euros euros et un Résultat Net bénéficiaire de 36 781 907 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier au Président, et ce, sans réserve, pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

**DEUXIÈME RÉOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS DES
SUCCURSALES NON ENCORE AFFECTÉS EN REPORT À NOUVEAU**

L'Assemblée Générale, constatant des résultats antérieurs non affectés des succursales de – 18 883 831 euros pour les exercices 2020 à 2022 inclus, décide de l'affecter au compte report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE

Après avoir pris connaissance du Résultat Net bénéficiaire consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à un montant de 17 747 660 euros, l'Assemblée Générale décide d'affecter la somme distribuable ainsi obtenue comme il suit :

Bénéfice consolidé de l'exercice	17 747 660
Report à nouveau après affectation des résultats 2020-2022 des succursales étrangères (résolution 2)	- 10 021 272
Dotation à la réserve légale	0
Montant distribuable	7 726 388
Montant distribué à titre de dividende (2.6 euros par action)	2 003 144
Compte « Report à nouveau » après affectation	5 723 244

L'Assemblée Générale décide de verser, à titre de dividendes, une somme totale de 2 003 144 euros soit, pour chacune des 770 440 actions composant le capital social, un dividende unitaire de 2.60 euros. Le reliquat de 5 723 244 euros entre le bénéfice de l'exercice et le montant distribué est affecté au compte « report à nouveau ».

Ce dividende serait mis en paiement à compter des présentes décisions.

Après affectation du résultat, le compte « Report à nouveau » apparaîtra ainsi créditeur pour un montant de 5 723 244 euros.

Conformément à l'article 243 bis, alinéa 1 du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividende au titre des trois précédents exercices s'élevaient à : 0 euro. En effet, l'Assemblée Générale prend acte qu'il s'agit de la première distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : ABSENCE DE CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, prend acte du fait qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : NOMINATION DE MADAME CECILIA BONED EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de la nomination de Madame Cecilia Boned, Country Head du Groupe BNP Paribas en Espagne, née le 10 mars 1962 à Barcelone (Espagne), résidant Calle Moreto, 17 - 4º - Izquierda 28014 Madrid, en qualité de membre du Comité de Surveillance de la Société.

Pour fonder sa décision de nomination de Madame Cecilia Boned, l'Assemblée Générale a apprécié notamment l'équilibre de compétences, d'honorabilité, d'expérience, de diversité ainsi que la capacité de compréhension des enjeux et des risques liés à l'activité réglementée de la Société, tant personnelles que collectives du membre du Comité.

L'Assemblée Générale a veillé à ce que Madame Cecilia Boned soit en mesure d'agir de manière objective, critique et indépendante, notamment au regard des autres mandats exercés, qu'elle ait le courage nécessaire pour exprimer sa pensée et formuler son jugement, qu'elle dispose de la disponibilité suffisante pour avoir un engagement fort dans son mandat, le recul indispensable à ses fonctions et enfin le désir de protéger les intérêts et de veiller à la bonne marche de la Société.

Son mandat prendra effet à compter de la date d'approbation de la présente résolution, pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société, renouvelable à compter de ce jour, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre.

Conformément à l'article 16.3 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale décide qu'il ne sera pas versé de rémunération à Madame Cecilia Boned pour son activité.

SIXIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DES POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant le résultat du vote des présentes, en vue de procéder à toutes les formalités prescrites par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

A cette fin, il a été envoyé à chaque Associé le rapport de gestion du Président, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2024 et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Il ressort du dépouillement des bulletins des Associés que ces résolutions ont été approuvées par les deux Associés totalisant ensemble l'intégralité des droits de vote.

Par suite, il est constaté que ces résolutions sont régulières et définitives comme ayant été approuvées à la majorité requise de la moitié (½) des droits de vote dont disposent les Associés.

Tous pouvoirs sont donnés à Lextenso, 1 Parvis de la Défense, 92044 Paris La Défense, pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus relatées.

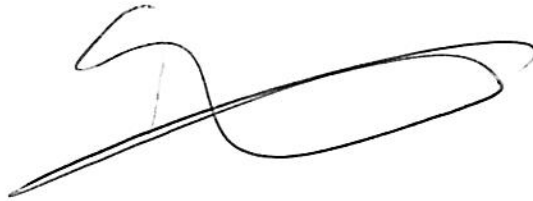
Fait à Charenton-Le-Pont, le 19 juin 2025,

Thomas COURTOIS

Président

THOMAS COURTOIS

Certifiés conformes le 23/06/2025



Le Président
Thomas Courvoisier



Table des matières

BILAN – ACTIF	4
BILAN – PASSIF	5
HORS BILAN	6
COMPTE DE RESULTAT	7
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	8
I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
II. PRINCIPES ET METHODES	8
a) PRESENTATION DES COMPTES	8
b) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES	9
c) COMPTES DE BILAN.....	9
ACTIF	9
Créances sur les établissements de crédit	9
Opérations avec la clientèle	9
Obligations et autres titres à revenu fixe	10
Portefeuille titres	10
Immobilisations corporelles et incorporelles	10
Autres actifs	11
Comptes de régularisation	11
PASSIF	11
Autres passifs	11
Comptes de régularisation	11
Provisions pour risques et charges.....	11
Provisions pour indemnités de fin de carrière.....	12
Capitaux propres hors FRBG	12
d) COMPTES HORS BILAN	12
Engagements de financement	12
Engagements de garantie	12
Engagements sur titres	12
Engagements sur instruments financiers à terme.....	12
e) COMPTE DE RESULTAT	12
Intérêts et produits assimilés	12
Intérêts et charges assimilées	13

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Commissions nettes.....	13
Charges générales d'exploitation	13
Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	13
Coût du risque.....	13
III. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.....	14
Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit.....	14
Note 2 : Opérations avec la clientèle	15
Note 3 : Actions et autres titres à revenu variable	16
Note 4 : Parts dans les entreprises liées.....	17
Note 4 bis : Tableau des filiales et participations	18
Note 5 : Immobilisations incorporelles et corporelles	18
Note 6 : Autres actifs et autres passifs	19
Note 7 : Comptes de régularisation	19
Note 8 : Provisions	20
Note 9 : Variation des capitaux propres et assimilés	21
Note 10 : Engagements hors bilan	21
Note 11 : Maturités – Répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir	22
Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'éligibilité	23
Note 12 : Détail du Produit Net Bancaire	24
Note 13 : Détail du résultat d'exploitation	25
IV. AUTRES INFORMATIONS.....	26
Configuration du capital.....	26
Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle	26
Transactions avec les parties liées	26
Effectifs	26
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	26
IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE.....	27
V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	27

BILAN – ACTIF

Montants en €

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques Centrales, CCP		0	0
Effets Publics et Valeurs assimilées		0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	1 011 814 025	887 975 926
Opérations avec la Clientèle	2	3 991 978	4 081 370
Obligations et Autres Titres à revenu fixe		0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	0	0
Participations et Autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les Entreprises liées / Dotations des Succursales à l'étranger	4	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat		0	0
Location Simple		0	0
Immobilisations Incorporelles	5	30 685 397	26 987 018
Immobilisations corporelles	5	7 086 114	6 309 463
Capital souscrit non versé		0	0
Actions Propres		0	0
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Autres Actifs	6	12 568 577	18 909 059
Comptes de Régularisation	7	17 007 888	31 648 021
Total actif		1 083 153 979	975 910 857

BILAN – PASSIF

Montants en €

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1	81 200 125	136 407 203
Opérations avec la Clientèle	2	873 993 877	756 511 965
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres Passifs	6	49 206 724	38 963 589
Comptes de Régularisation	7	19 687 829	1 820 232
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Provisions pour Risques et Charges	8	4 508 873	5 396 094
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		0	0
Capitaux Propres Hors FRBG	9	54 556 552	36 811 773
Capital souscrit		770 440	770 440
Primes d'Emission		45 982 679	45 982 679
Réserves		77 044	77 044
Ecart de Réévaluation		0	0
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau (+/-)		8 862 560	-9 376 787
Résultat en instance d'affectation		-18 883 831	-10 856 484
Résultat de l'exercice (+/-)		17 747 660	10 214 881
Total passif		1 083 153 979	975 910 857

HORS BILAN

Montants en €

HORS-BILAN	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie	10	811 050	811 050
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	10	676 875 000	0

COMPTE DE RESULTAT

Montants en €

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	12	27 821 272	20 081 966
- Intérêts et charges assimilées	12	167 701	7 074
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
+ Produits sur opérations de location simple		0	0
- Charges sur opérations de location simple		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
+ Commission (produits)	12	239 245 592	199 278 465
- Commissions (charges)	12	43 496 568	33 091 593
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	12	18 524 520	14 505 928
PRODUIT NET BANCAIRE		204 878 075	171 755 836
- Charges générales d'exploitation	13	142 618 710	129 021 898
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	13	9 854 323	7 178 865
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		52 405 043	35 555 073
+/- Coût du risque	13	-17 002 809	-19 746 729
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 402 234	15 808 343
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-668 784	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		34 733 450	15 808 343
+/- Résultat exceptionnel		0	0
+/- Impôt sur les bénéfices	13	16 985 790	5 593 462
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		17 747 660	10 214 881

*TR*⁷

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux proposés dans le présent document, sauf mention contraire, font partie intégrante des comptes annuels et intègrent les comptes des succursales de la Financière des Paiements Electroniques (Espagne, Portugal, Belgique et Allemagne)

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nickel poursuit sa croissance en France. Le réseau de buralistes et autres points de vente installés est passé de 7.400 à fin décembre 2023 à 8.000 fin décembre 2024.

Sur l'année 2024, 510.000 personnes ont ouvert un compte de paiement dans les livres de la Société (un "Compte Nickel") en France, portant la totalité des ouvertures de comptes depuis le lancement de l'activité de la Société à plus de 4 millions de Comptes Nickel fin décembre 2024.

Nickel poursuit le développement de ses activités de services de paiement en Europe, en consolidant sa présence dans les pays où la société est déjà implantée via ses succursales et en explorant de nouvelles opportunités de croissance.

A l'international, le réseau se développe également à travers la présence de Nickel dans 2350 points de vente en Espagne, 522 points de vente en Belgique, 702 points de vente au Portugal et 371 points de vente en Allemagne.

Les effectifs de la Société s'établissent à 850 à fin décembre 2024.

Les activités nouvelles lancées en 2024 sont :

- **Ouvertures de compte 100% en ligne**
- **Extension des paiements mobiles** (Google pay et Apple Pay pour l'ensemble des succursales)
- **Amélioration de l'expérience client multilingue** : Entre juin et août 2024, Nickel a progressivement déployé pour ses clients en France **une version anglaise** de son espace client (app et version web), de son site internet et des FAQ.
- **Modernisation des bornes en points de vente**
- **Nouvelles offres en partenariat** : Suite aux tests concluants fin 2023, Nickel a lancé deux nouvelles offres en partenariat. Une offre de crédit « coup de pouce » est désormais disponible avec Floa. En partenariat avec BNP Paribas Cardif et Lemonade, Nickel propose des assurances habitations pour locataires et propriétaires.

II. PRINCIPES ET METHODES

a) PRESENTATION DES COMPTES

La SAS F.P.E. a un statut d'établissement de paiement, ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes et au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Pour les comptes individuels, sera appliqué à F.P.E. l'ensemble des dispositions applicables aux établissements de crédit.

b) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes de bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

c) COMPTES DE BILAN

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Du fait de son statut d'établissement de paiement et conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier relatif à la protection de la clientèle, FPE doit cantonner les fonds reçus de la clientèle sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit.

Opérations avec la clientèle

Les créances impayées sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2221-9 du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Une dépréciation de créance individualisée est constatée dès lors qu'en date d'établissement des comptes le recouvrement des sommes débitées est compromis.

Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées de l'encours des comptes.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Portefeuille titres

Ce poste est régi par les articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC 2014-07, qui précisent les champs d'application et définitions des titres.

Titres de placement

L'ensemble de ce portefeuille est comptabilisé en titres de placement. Ainsi conformément aux articles 2331-1 à 2332-4, les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène de titres. Les plus ou moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de participations

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou d'acquisition, nette des amortissements cumulés.

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément :

	Durée	Méthode
Frais de développement	3 à 5 ans	L
Logiciels et programmes informatiques	5 ans	L
Agencements et installations	5 ans	L
Matériel de sécurité	6 ans et 6 mois	L
Matériel informatique	3 à 5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

L : linéaire

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

La dotation aux amortissements est incluse dans le poste « Dotation aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat (cf. Note 13 – Détail du résultat d'exploitation). »

A chaque clôture des comptes, FPE apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Autres actifs

Ce poste regroupe principalement les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les immobilisations financières.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les règles de classification des créances sont conformes au règlement n°2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 (déclassement dès 90 jours de retard de règlement).

Ces créances sont classées sous quatre catégories :

- Créances clientes saines : créances pour lesquelles l'antériorité est inférieure à trois mois et sur lesquelles aucun risque de non-recouvrement n'a été identifié ;
- Créances restructurées : suite à un accord de remboursement avec le débiteur, peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale ;
- Créances douteuses : il s'agit des créances qui sont soit impayées depuis au moins trois mois, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non-recouvrement.
- Créances douteuses compromises : il s'agit des créances douteuses pour lesquelles la société considère que la situation est irrémédiablement compromise et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

Comptes de régularisation

Sous ce chapitre sont enregistrées les charges comptabilisées d'avance.

Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance.

PASSIF

Autres passifs

Ce poste regroupe principalement les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation passif sont principalement constitués de prélèvements rejetés.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03.

Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite et les provisions pour risques et charges.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée et comptabilisée en application de la recommandation ANC 2013-02 suivant le régime des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses prises pour calculer la provision indemnités de fin de carrière (IFC) au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.4
- Taux d'inflation : 2.1

Capitaux propres hors FRBG

Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissements des biens concernés.

d) COMPTES HORS BILAN

Engagements de financement

Néant au 31 décembre 2024.

Engagements de garantie

BNP Paribas est caution solidaire de F.P.E. auprès de PFO (bailleur locaux Nantes) pour les obligations de F.P.E. au titre du bail commercial.

Engagements sur titres

Néant au 31 décembre 2024.

Engagements sur instruments financiers à terme

Le portefeuille d'instruments dérivés contient 7 swaps de notionnel 720 000 K€ qui ont été mis en place afin de couvrir une portion de l'exposition au risque de taux des dépôts à vue à taux variable court terme.

Des swaps de taux d'intérêts sont comptabilisés au 31 décembre 2024 pour un moment total de 676 875 K€.

e) COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe
- Les autres intérêts et produits assimilés (dont notamment la rémunération des dépôts clients)

Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Commissions nettes

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers.

Figurent notamment à ce poste, les commissions perçues en qualité d'intermédiaire pour des opérations de placement, les commissions qualifiées de conseil et les commissions administratives de référencement.

Charges générales d'exploitation

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Conformément à l'article R123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires aux commissaires aux comptes est réparti comme suit :

Nature	Montant HT
Audit des comptes F.P.E. – Deloitte & Associés	101.000
Audit des comptes F.P.E. – ERNST & YOUNG et Autres	71.000
Autres prestations– Deloitte & Associés	92.000
Total	264.000

Coût du risque

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

III. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit

NOTE N° 1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2024	2023
COMPTES A VUE	976 589 313	887 975 926
Dont comptes de cantonnement	872 234 642	757 660 694
Dont comptes à vue	104 354 671	130 315 232
COMPTES ET PRETS A TERME	35 224 712	0
TOTAL	1 011 814 025	887 975 926
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	1 011 814 025	887 975 926
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	1 011 814 025	887 975 926

NOTE N° 1 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2024	2023
COMPTES A VUE	81 200 125	136 407 203
Dont comptes à vue	81 200 125	136 407 203
COMPTES ET PRETS A TERME	0	0
TOTAL	81 200 125	136 407 203
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	81 200 125	136 407 203
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	81 200 125	136 407 203

Note 2 : Opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes de dépôts correspondant au cantonnement à l'actif.

NOTE N° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2024	2023
CREDITS A LA CLIENTELE	3 991 978	4 081 370
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 300 452	2 738 697
VALEURS NON IMPUTEES	1 691 525	1 342 673
CREANCES DOUTEUSES Cotisations	13 167 920	19 608 499
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-13 167 920	-19 608 499
CREANCES RATTACHEES	0	0
TOTAL	3 991 978	4 081 370
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	3 991 978	4 081 370
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	3 991 978	4 081 370

NOTE N° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE PASSIF	2024	2023
DETTES A LA CLIENTELE	873 993 877	756 511 965
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	863 764 419	748 835 827
AUTRES SOMMES DUES EN INSTANCE D'AFFECTATION	10 229 458	7 676 138
DETTES RATTACHEES	0	0
TOTAL	873 993 877	756 511 965
REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	873 993 877	756 511 965
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	873 993 877	756 511 965

Note 3 : Actions et autres titres à revenu variable

(En euros)

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustements de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2024	12/2024	12/2024	12/2023
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0		0	0
Titres d'investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

(En euros)

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustements de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2024	12/2024	12/2024	12/2023
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0		0	0
Titres d'investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

Note 4 : Parts dans les entreprises liées

(En euros)

Libellé	12/2024	12/2023
Parts dans des établissements de crédit		
Parts dans des entreprises non financières		
Provision pour dépréciation		
Parts dans des SCI de promotion		
TOTAL IMMOB. FINANCIERES		

(En euros)

RUBRIQUES	Valeurs brutes début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Parts dans des établissements de crédit			
Parts dans des entreprises non financières			
Parts dans des SCI de promotion			
TOTAL immobilisations financières :			

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Diminutions par virements	Diminutions par cessions	brutes fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Parts dans des établissements de crédit				
Parts dans des entreprises non financières				
Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Ajustements de valeurs début d'exercice	Diminutions par cessions	Augmentations de	Ajustements de valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Parts dans des établissements de crédit				
Parts dans des entreprises non financières				
Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

Note 4 bis : Tableau des filiales et participations

(En euros)

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et Reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales détenues à + de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Participations détenues à + de 10% et - de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Autres Filiales et Participations	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	

Note 5 : Immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE N° 5 IMMOBILISATIONS	2024	2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 086 114	6 309 463
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 619 779	14 804 666
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-10 533 665	-8 495 204
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 015 703	25 185 998
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 720 710	35 620 362
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-17 705 007	-10 434 364
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 669 693	1 801 021
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 669 693	1 801 021
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	37 771 511	33 296 481

IMMOBILISATIONS BRUTES (variations)	2023	Entrées - Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties - Mises hors service	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 804 666	2 815 112			17 619 779
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 620 362	43 528	11 270 823	-1 214 003	45 720 710
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 021	12 139 496	-11 270 823		2 669 693
TOTAL	52 226 049	14 998 136	0	-1 214 003	66 010 183

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (variations)	2023	Dotations	Reprises	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 495 204	2 038 461	0	10 533 665
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 434 364	7 815 861	-545 219	17 705 007
TOTAL	18 929 568	9 854 322	-545 219	28 238 672

Note 6 : Autres actifs et autres passifs

NOTE N° 6 AUTRES ACTIFS	2024	2023
DEBITEURS DIVERS	12 568 577	18 909 059
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	6 675 789	7 059 616
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	66 157	938 294
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	62 681	21 475
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	3 080 647	4 396 121
AUTRES DEBITEURS DIVERS	1 557 356	5 322 503
COMPTES DE STOCK ET EMPLOIS DIVERS	1 125 946	1 171 050
TOTAL	12 568 577	18 909 059

NOTE N° 6 AUTRES PASSIFS	2024	2023
	TOTAL	TOTAL
CREDITEURS DIVERS	49 206 724	38 963 589
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 133 571	17 441 287
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	13 959 151	11 473 867
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES	3 538 701	3 625 298
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	12 343 732	6 787 413
AUTRES CREDITEURS DIVERS	-768 431	-364 276
TOTAL	49 206 724	38 963 589

Note 7 : Comptes de régularisation

NOTE N° 7 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	2024	2023
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 151 970	3 452 639
PRODUITS A RECEVOIR	8 357 023	6 699 608
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	5 498 895	21 495 774
TOTAL	17 007 888	31 648 021

NOTE N° 7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	2024	2023
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
CHARGES A PAYER	3 540 455	1 626 988
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	16 147 374	193 244
TOTAL	19 687 829	1 820 232

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

L'ensemble des comptes relatifs aux comptes SEPA/Rejets sont traités en net. Le solde net est débiteur et donc classé en comptes de régularisation Actif.

La position du compte de cantonnement et des comptes clients représente une situation arrêtée à un instant T.

Nickel traitant les opérations en temps réel, un compte de régularisation de cantonnement a été créé en 2020 pour représenter l'écart des opérations enregistrées sur les comptes clients dans l'outil de Core Banking Cobalt, mais pas encore comptabilisées.

Ce compte de régularisation de cantonnement a été classé sous le poste comptes de régularisation divers débiteurs FPE France.

Note 8 : Provisions

NOTE N° 8 PROVISIONS	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements ¹	31/12/2024
PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0	0	0	0
INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE	256 006	104 789	-61 268	0	299 527
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	5 140 088	9 300 007	-10 233 541	2 792	4 209 346
<i>dont litiges clients</i>	251 674	8 403	-118 063		142 014
<i>dont litiges salariés</i>	176 639	155 800	-318 639		13 800
<i>dont fraudes</i>	1 395 817	2 892 422	-3 673 066		615 173
<i>dont suspens</i>	96 678	201 417	-22 285	2 792	278 602
<i>dont autres</i>	689 931	632 068	-153 908		1 168 090
<i>dont autres incidents</i>	54 881	255 945	-262 545		48 281
<i>dont Comptes Débiteurs</i>	1 595 935	5 017 590	-4 811 240		1 802 285
<i>dont Amendes et pénalités</i>	878 533	136 363	-873 795		141 100
TOTAL	5 396 094	9 404 796	-10 294 809	2 792	4 508 873

¹ Suite à l'audit des résultats de l'exercice 2023 et après l'établissement des comptes consolidés de FPE, un ajustement de 2 791,69 € a été appliqué aux comptes de la succursale espagnole (autres mouvements).

Note 9 : Variation des capitaux propres et assimilés

NOTE N° 9 CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

(En euros)	31/12/2023	31/12/2023 retraité ²	Affectation du résultat	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Autres mouvements ³	31/12/2024
CAPITAL	770 440	770 440					770 440
PRIMES D'EMISSION	45 982 679	45 982 679					45 982 679
RESERVE LEGALE	77 044	77 044					77 044
AUTRES RESERVES	0	0					0
REPORT A NOUVEAU	-9 376 787	-9 376 787	10 214 881			8 024 465	8 862 559
RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	0	-10 856 484				-8 027 347	-18 883 831 ⁴
RESULTAT DE L'EXERCICE	-641 603	10 214 881	-10 214 881		17 747 660		17 747 660
TOTAL	36 811 773	36 811 773	0	0	17 747 660	-2 882	54 556 551

Le capital social de la Société s'élève à un montant de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440 €) Euros divisé en sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440) actions ordinaires de 1 Euro de valeur nominale, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées en totalité.

Note 10 : Engagements hors bilan

	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	811 050	811 050
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	811 050	811 050
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	676 875 000	0

² L'ouverture 2023 a été retraitée suite à l'identification d'une erreur de présentation opérationnelle lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

³ Les autres mouvements sont constitués d'une part d'une correction entre le poste de report à nouveau vers le résultat en instance d'approbation correspondant à des résultats sur exercices antérieurs des succursales de 2020 à 2022 n'ayant pas encore fait l'objet d'une affectation par une Assemblée Générale compétente; Et d'autre part d'un ajustement de 2 881,79€ appliqué tardivement aux comptes de l'exercice 2023 de la succursale espagnole.

⁴ Il s'agit des résultats cumulés des succursales pour les exercices 2020 à 2023, lesquels n'ont pas encore été affectés et dont l'affectation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de 2025.

Note 11 : Maturités – Répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir

EMPLOIS	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
CONCOURS À LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
Prêts à terme à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-
OFCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
OFCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Bond du Trésor	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée inférieure à 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France ou à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée inférieure à 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à la Banque de France ou créances hypothécaires visées à l'article L. 515-14 du Code monétaire et financier	-	-	-	-	-	-
Créances refinanciables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non mobilisables ou non refinanciables	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit bail et assimilées (encours financier)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Opérations de locat en simple (encours financier)	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables détenus en portefeuille	-	-	-	-	-	-
Bond du Trésor	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et la CDC	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres prêts	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
PRÊTS SUBORDONNÉS À TERME	-	-	-	-	-	-

RESSOURCES	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES À TERME	-	-	-	-	-	-
FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET + EMPLOIS - RESSOURCES	-	-	-	-	-	-

Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'éligibilité

AUTRES EMPLOIS (+) RESSOURCES (-) N'AYANT PAS D'ECHEANCE CONTRACTUELLE ET DISPOSANT D'UN CARACTERE D'EXIGIBILITE						
	inférieure ou égale à 1 mois	3 mois	6 mois	1 an	5 ans	supérieure à 5 ans
Crédits : durée initiale > 1 an	976 589 313					
Caisse						
Comptes de cantonnement	872 234 642					
Comptes à vue	104 354 671					
Titres reçus en pension livrée	-910 607 837					
Autres valeurs à vue	- 873 993 877					
Autres Débiteurs et Crédeurs	- 36 613 960					
TOTAL NET AUTRES	65 981 476	-	-	-	-	-

Note 12 : Détail du Produit Net Bancaire

NOTE N° 12 COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	27 821 272	20 081 966
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	27 821 272	20 081 966
INTEREST SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	0	0
INTERETS SUR OPERATIONS SUR TITRES		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-167 701	-7 074
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	-167 701	-7 074
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS CLIENTELE	0	0
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES		
COMMISSIONS (PRODUITS)	239 245 592	199 278 465
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	20 253 507	19 563 516
COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	129 393	0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
PRODUITS SUR MOYENS DE PAIEMENT	218 862 692	179 714 949
COMMISSIONS (CHARGES)	-43 496 568	-33 091 593
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	-25 097 575	-18 709 376
COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	0	0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
CHARGES SUR MOYENS DE PAIEMENT	-18 398 993	-14 382 217
GAINS SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-18 524 520	-14 505 928
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-18 524 520	-14 505 928
PRODUIT NET BANCAIRE	204 878 075	171 755 836

Note 13 : Détail du résultat d'exploitation

NOTE N° 13 COMPTE DE RESULTAT (suite)	2024	2023
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-142 618 710	-129 021 898
FRAIS DE PERSONNEL	-66 569 057	-60 542 253
SALAIRES & APPOINTEMENTS	-39 711 934	-37 198 594
CHARGES SOCIALES	-16 834 329	-15 082 332
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	-4 947 409	-3 805 663
IMPOTS ET TAXES LIES AUX REMUNERATIONS	-5 075 385	-4 455 664
IMPOTS & TAXES	-1 068 013	-1 391 470
SERVICES EXTERIEURS	-70 623 033	-62 741 751
LOCATIONS	-3 308 910	-2 862 382
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-65 102 735	-57 922 011
TRANSPORTS ET DEPLACEMENT	-2 211 387	-1 957 359
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	-4 605 174	-4 302 446
DOTATIONS / REPRISES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	246 566	-43 978
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-9 854 323	-7 178 865
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-7 815 862	-5 249 204
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-2 038 461	-1 929 661
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52 405 043	35 555 073
COUT DU RISQUE	-17 002 809	-19 746 729
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	-19 965 620	-22 492 674
REPRISES DE PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	27 804 556	12 681 104
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-1 810 366	-1 090 091
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	994 945	76 154
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES PROVISIONNEES	-23 955 950	-8 820 822
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES NON PROVISIONNEES	-70 375	-100 401
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 402 234	15 808 343
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-668 784	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	34 733 450	15 808 343
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-16 985 790	-5 593 462
DOTATIONS POUR FRBG	0	0
RESULTAT NET	17 747 660	10 214 881

IV. AUTRES INFORMATIONS

Configuration du capital

Le capital de FPE s'élève à 770 440 Euros et se trouve composé de 770 440 actions d'une valeur unitaire de 1 Euro.

Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle

Conformément aux articles L123-21 du Code de commerce, 38-2 bis du Code général des impôts et 512-4 du PCG (repris par le règlement 22014-07 de l'ANC) et conformément à ses Conditions Générales de Ventes (CGV), F.P.E. comptabilise à son compte de résultat les produits liés à la vente des coffrets et de la cotisation annuelle au moment de la date de souscription du compte ou à sa date anniversaire.

Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n°2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclue à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2024 s'élève à 849 collaborateurs.

Cadres	516
Non Cadres	333

L'effectif moyen sur l'année 2024 était de 833 salariés.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 correspond à l'impôt courant de l'exercice et s'élève à 16 985 790 € dont une charge de 19 176 983€ pour la France et un produit de 2 148 930 € pour la succursale espagnole.

En France, la Société Financière des Paiements Électroniques est intégrée fiscalement dans le groupe BNP PARIBAS depuis le 01 janvier 2024.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 74 354 935 €.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 11 448 475 € (impôt calculé de 19 176 983 € dont 7 683 988 € d'acomptes versés et 44 520 de crédit d'impôts) envers la société mère a été comptabilisée en compte courant au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la Financière des Paiements Électroniques sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas.

BNP Paribas SA

662 042 449 R.C.S. Paris.

Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

<https://group.bnpparibas>

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

NA

FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Société par actions simplifiée

1 PLACE DES MARSEILLAIS,

94220 CHARENTON LE PONT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First – TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S.
438 476 913 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Société par actions simplifiée
1 PLACE DES MARSEILLAIS,
94220 CHARENTON LE PONT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Associés de la société FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DES PAIEMENTS ELECTRONIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder

son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 5 juin 2025

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

 Hassan Baaj



Hassan Baaj

Jean-Vincent COUSTEL



Table des matières

BILAN – ACTIF	4
BILAN – PASSIF	5
HORS BILAN	6
COMPTE DE RESULTAT	7
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	8
I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE	8
II. PRINCIPES ET METHODES	8
a) PRESENTATION DES COMPTES	8
b) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES	9
c) COMPTES DE BILAN.....	9
ACTIF	9
Créances sur les établissements de crédit	9
Opérations avec la clientèle	9
Obligations et autres titres à revenu fixe	10
Portefeuille titres	10
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	10
Autres actifs.....	11
Comptes de régularisation	11
PASSIF	11
Autres passifs	11
Comptes de régularisation	11
Provisions pour risques et charges.....	11
Provisions pour indemnités de fin de carrière	12
Capitaux propres hors FRBG	12
d) COMPTES HORS BILAN	12
Engagements de financement	12
Engagements de garantie	12
Engagements sur titres	12
Engagements sur instruments financiers à terme	12
e) COMPTE DE RESULTAT	12
Intérêts et produits assimilés	12
Intérêts et charges assimilées	13

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Commissions nettes.....	13
Charges générales d'exploitation	13
Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	13
Coût du risque	13
III. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT.....	14
Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit	14
Note 2 : Opérations avec la clientèle	15
Note 3 : Actions et autres titres à revenu variable	16
Note 4 : Parts dans les entreprises liées.....	17
Note 4 bis : Tableau des filiales et participations	18
Note 5 : Immobilisations incorporelles et corporelles	18
Note 6 : Autres actifs et autres passifs	19
Note 7 : Comptes de régularisation	19
Note 8 : Provisions	20
Note 9 : Variation des capitaux propres et assimilés	21
Note 10 : Engagements hors bilan	21
Note 11 : Maturités – Répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir	22
Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'éligibilité	23
Note 12 : Détail du Produit Net Bancaire	24
Note 13 : Détail du résultat d'exploitation	25
IV. AUTRES INFORMATIONS.....	26
Configuration du capital.....	26
Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle	26
Transactions avec les parties liées.....	26
Effectifs	26
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	26
IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE.....	27
V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	27

BILAN – ACTIF

Montants en €

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, Banques Centrales, CCP		0	0
Effets Publics et Valeurs assimilées		0	0
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	1 011 814 025	887 975 926
Opérations avec la Clientèle	2	3 991 978	4 081 370
Obligations et Autres Titres à revenu fixe		0	0
Actions et Autres Titres à revenu variable	3	0	0
Participations et Autres titres détenus à long terme		0	0
Parts dans les Entreprises liées / Dotations des Succursales à l'étranger	4	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat		0	0
Location Simple		0	0
Immobilisations Incorporelles	5	30 685 397	26 987 018
Immobilisations corporelles	5	7 086 114	6 309 463
Capital souscrit non versé		0	0
Actions Propres		0	0
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Autres Actifs	6	12 568 577	18 909 059
Comptes de Régularisation	7	17 007 888	31 648 021
Total actif		1 083 153 979	975 910 857

BILAN – PASSIF

Montants en €

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Banques Centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1	81 200 125	136 407 203
Opérations avec la Clientèle	2	873 993 877	756 511 965
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres Passifs	6	49 206 724	38 963 589
Comptes de Régularisation	7	19 687 829	1 820 232
Comptes de négociation et de règlement		0	0
Provisions pour Risques et Charges	8	4 508 873	5 396 094
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux		0	0
Capitaux Propres Hors FRBG	9	54 556 552	36 811 773
Capital souscrit		770 440	770 440
Primes d'Emission		45 982 679	45 982 679
Réserves		77 044	77 044
Ecart de Réévaluation		0	0
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau (+/-)		8 862 560	-9 376 787
Résultat en instance d'affectation		-18 883 831	-10 856 484
Résultat de l'exercice (+/-)		17 747 660	10 214 881
Total passif		1 083 153 979	975 910 857

HORS BILAN

Montants en €

HORS-BILAN	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		0	0
Engagements de garantie	10	811 050	811 050
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	10	676 875 000	0

COMPTE DE RESULTAT

Montants en €

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés	12	27 821 272	20 081 966
- Intérêts et charges assimilés	12	167 701	7 074
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		0	0
+ Produits sur opérations de location simple		0	0
- Charges sur opérations de location simple		0	0
+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
+ Commission (produits)	12	239 245 592	199 278 465
- Commissions (charges)	12	43 496 568	33 091 593
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés		0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		0	0
- Autres charges d'exploitation bancaire	12	18 524 520	14 505 928
PRODUIT NET BANCAIRE		204 878 075	171 755 836
- Charges générales d'exploitation	13	142 618 710	129 021 898
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	13	9 854 323	7 178 865
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		52 405 043	35 555 073
+/- Coût du risque	13	-17 002 809	-19 746 729
RESULTAT D'EXPLOITATION		35 402 234	15 808 343
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-668 784	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		34 733 450	15 808 343
+/- Résultat exceptionnel		0	0
+/- Impôt sur les bénéfices	13	16 985 790	5 593 462
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RESULTAT NET		17 747 660	10 214 881

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et tableaux proposés dans le présent document, sauf mention contraire, font partie intégrante des comptes annuels et intègrent les comptes des succursales de la Financières des Paiements Electroniques (Espagne, Portugal, Belgique et Allemagne)

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nickel poursuit sa croissance en France. Le réseau de buralistes et autres points de vente installés est passé de 7.400 à fin décembre 2023 à 8.000 fin décembre 2024.

Sur l'année 2024, 510.000 personnes ont ouvert un compte de paiement dans les livres de la Société (un "**Compte Nickel**") en France, portant la totalité des ouvertures de comptes depuis le lancement de l'activité de la Société à plus de 4 millions de Comptes Nickel fin décembre 2024.

Nickel poursuit le développement de ses activités de services de paiement en Europe, en consolidant sa présence dans les pays où la société est déjà implantée via ses succursales et en explorant de nouvelles opportunités de croissance.

A l'international, le réseau se développe également à travers la présence de Nickel dans 2350 points de vente en Espagne, 522 points de vente en Belgique, 702 points de vente au Portugal et 371 points de vente en Allemagne.

Les effectifs de la Société s'établissent à 850 à fin décembre 2024.

Les activités nouvelles lancées en 2024 sont :

- **Ouvertures de compte 100% en ligne**
- **Extension des paiements mobiles** (Google pay et Apple Pay pour l'ensemble des succursales)
- **Amélioration de l'expérience client multilingue** : Entre juin et août 2024, Nickel a progressivement déployé pour ses clients en France **une version anglaise** de son espace client (app et version web), de son site internet et des FAQ.
- **Modernisation des bornes en points de vente**
- **Nouvelles offres en partenariat** : Suite aux tests concluants fin 2023, Nickel a lancé deux nouvelles offres en partenariat. Une offre de crédit « coup de pouce » est désormais disponible avec Floa. En partenariat avec BNP Paribas Cardif et Lemonade, Nickel propose des assurances habitations pour locataires et propriétaires.

II. PRINCIPES ET METHODES

a) PRESENTATION DES COMPTES

La SAS F.P.E. a un statut d'établissement de paiement, ses comptes sont établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit et aux principes comptables français.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Les comptes ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes et au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Pour les comptes individuels, sera appliqué à F.P.E. l'ensemble des dispositions applicables aux établissements de crédit.

b) PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes individuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes de bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

c) COMPTES DE BILAN

ACTIF

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Du fait de son statut d'établissement de paiement et conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier relatif à la protection de la clientèle, FPE doit cantonner les fonds reçus de la clientèle sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit.

Opérations avec la clientèle

Les créances impayées sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2221-9 du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au traitement comptable du risque de crédit.

Une dépréciation de créance individualisée est constatée dès lors qu'en date d'établissement des comptes le recouvrement des sommes débitées est compromis.

Les dettes envers la clientèle sont principalement constituées de l'encours des comptes.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Obligations et autres titres à revenu fixe

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

Portefeuille titres

Ce poste est régi par les articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC 2014-07, qui précisent les champs d'application et définitions des titres.

Titres de placement

L'ensemble de ce portefeuille est comptabilisé en titres de placement. Ainsi conformément aux articles 2331-1 à 2332-4, les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène de titres. Les plus ou moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de participations

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnements versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou d'acquisition, nette des amortissements cumulés.

Elles enregistrent les biens destinés à rester durablement dans l'établissement et sont comptabilisés pour leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissements annuels calculés en fonction de leur durée d'utilisation, soit précisément :

	Durée	Méthode
Frais de développement	3 à 5 ans	L
Logiciels et programmes informatiques	5 ans	L
Agencements et installations	5 ans	L
Matériel de sécurité	6 ans et 6 mois	L
Matériel informatique	3 à 5 ans	L
Mobilier	10 ans	L

L : linéaire

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

La dotation aux amortissements est incluse dans le poste « Dotation aux amortissements et aux provisions » du compte de résultat (cf. Note 13 – Détail du résultat d'exploitation). »

A chaque clôture des comptes, FPE apprécie s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Autres actifs

Ce poste regroupe principalement les créances clients liées à l'exploitation ainsi que les immobilisations financières.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses lorsqu'elles présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

Les règles de classification des créances sont conformes au règlement n°2002-03 du CRC du 12 décembre 2002 (déclassement dès 90 jours de retard de règlement).

Ces créances sont classées sous quatre catégories :

- Créances clientes saines : créances pour lesquelles l'antériorité est inférieure à trois mois et sur lesquelles aucun risque de non-recouvrement n'a été identifié ;
- Créances restructurées : suite à un accord de remboursement avec le débiteur, peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale ;
- Créances douteuses : il s'agit des créances qui sont soit impayées depuis au moins trois mois, soit qui, indépendamment de tout impayé, présentent un risque avéré de non-recouvrement.
- Créances douteuses compromises : il s'agit des créances douteuses pour lesquelles la société considère que la situation est irrémédiablement compromise et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible.

Comptes de régularisation

Sous ce chapitre sont enregistrées les charges comptabilisées d'avance.

Elles sont essentiellement constituées de l'étalement prorata temporis de contrats fournisseurs à long terme, payés d'avance.

PASSIF

Autres passifs

Ce poste regroupe principalement les cotisations sociales, les charges fiscales, les éléments variables des frais de personnel, certains comptes créditeurs divers et les dettes fournisseurs.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation passif sont principalement constitués de prélèvements rejetés.

Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 de ce même code, nettement précisées quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03.

Les provisions comprennent les indemnités de fin de carrière versées lors de départs à la retraite et les provisions pour risques et charges.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée et comptabilisée en application de la recommandation ANC 2013-02 suivant le régime des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi.

Les hypothèses prises pour calculer la provision indemnités de fin de carrière (IFC) au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.4
- Taux d'inflation : 2.1

Capitaux propres hors FRBG

Sont regroupés dans cette rubrique le capital souscrit, les primes d'émission, les réserves, les provisions réglementées, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissements des biens concernés.

d) COMPTES HORS BILAN

Engagements de financement

Néant au 31 décembre 2024.

Engagements de garantie

BNP Paribas est caution solidaire de F.P.E. auprès de PFO (bailleur locaux Nantes) pour les obligations de F.P.E. au titre du bail commercial.

Engagements sur titres

Néant au 31 décembre 2024.

Engagements sur instruments financiers à terme

Le portefeuille d'instruments dérivés contient 7 swaps de notional 720 000 K€ qui ont été mis en place afin de couvrir une portion de l'exposition au risque de taux des dépôts à vue à taux variable court terme.

Des swaps de taux d'intérêts sont comptabilisés au 31 décembre 2024 pour un moment total de 676 875 K€.

e) COMPTE DE RESULTAT

Intérêts et produits assimilés

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe
- Les autres intérêts et produits assimilés (dont notamment la rémunération des dépôts clients)

Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts, calculées en fonction de la durée et du montant de la dette ou de l'engagement reçu.

Commissions nettes

Ce poste recouvre l'ensemble des produits et charges rétribuant les services fournis à des tiers.

Figurent notamment à ce poste, les commissions perçues en qualité d'intermédiaire pour des opérations de placement, les commissions qualifiées de conseil et les commissions administratives de référencement.

Charges générales d'exploitation

Les charges sont constituées des frais de personnel, impôts et taxes, et services extérieurs.

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

Conformément à l'article R123-198 du Code de commerce, le montant total des honoraires aux commissaires aux comptes est réparti comme suit :

Nature	Montant HT
Audit des comptes F.P.E. – Deloitte & Associés	101.000
Audit des comptes F.P.E. – ERNST & YOUNG et Autres	71.000
Autres prestations– Deloitte & Associés	92.000
Total	264.000

Coût du risque

Ce poste reprend les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, ainsi que les reprises et récupérations sur créances amorties.

III. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Créances et dettes envers les établissements de crédit

NOTE N° 1 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2024	2023
COMPTES A VUE	976 589 313	887 975 926
Dont comptes de cantonnement	872 234 642	757 660 694
Dont comptes à vue	104 354 671	130 315 232
COMPTES ET PRETS A TERME	35 224 712	0
TOTAL	1 011 814 025	887 975 926
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	1 011 814 025	887 975 926
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	1 011 814 025	887 975 926

NOTE N° 1 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2024	2023
COMPTES A VUE	81 200 125	136 407 203
Dont comptes à vue	81 200 125	136 407 203
COMPTES ET PRETS A TERME	0	0
TOTAL	81 200 125	136 407 203
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	81 200 125	136 407 203
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS		
DE + DE 6 MOIS A 1 AN		
DE + DE 1 AN A 5 ANS		
A + DE 5 ANS		
TOTAL	81 200 125	136 407 203

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 2 : Opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle correspondent aux comptes de dépôts correspondant au cantonnement à l'actif.

NOTE N° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2024	2023
CREDITS A LA CLIENTELE	3 991 978	4 081 370
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	2 300 452	2 738 697
VALEURS NON IMPUTEES	1 691 525	1 342 673
CREANCES DOUTEUSES Cotisations	13 167 920	19 608 499
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	-13 167 920	-19 608 499
CREANCES RATTACHEES	0	0
TOTAL	3 991 978	4 081 370
REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	3 991 978	4 081 370
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	3 991 978	4 081 370

NOTE N° 2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE PASSIF	2024	2023
DETTES A LA CLIENTELE	873 993 877	756 511 965
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	863 764 419	748 835 827
AUTRES SOMMES DUES EN INSTANCE D'AFFECTATION	10 229 458	7 676 138
DETTES RATTACHEES	0	0
TOTAL	873 993 877	756 511 965
REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESTANT A COURIR		
JUSQU'A 3 MOIS	873 993 877	756 511 965
DE + DE 3 MOIS A 6 MOIS	0	0
DE + DE 6 MOIS A 1 AN	0	0
DE + DE 1 AN A 5 ANS	0	0
A + DE 5 ANS	0	0
TOTAL	873 993 877	756 511 965

Note 3 : Actions et autres titres à revenu variable

(En euros)

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustements de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2024	12/2024	12/2024	12/2023
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0		0	0
Titres d'investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

(En euros)

ETAT DU PORTEFEUILLE TITRES	Valeurs brutes	Ajustements de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	12/2024	12/2024	12/2024	12/2023
Titres reçus donnés en pension livrée	0		0	0
Titres de transaction	0		0	0
Titres de placement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0		0	0
Titres d'investissement	0		0	0
Instruments conditionnels achetés	0		0	0
TOTAL BRUT	0	0	0	0
TOTAL NET	0	0	0	0

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 4 : Parts dans les entreprises liées

(En euros)

Libellé	12/2024	12/2023
Parts dans des établissements de crédit		
Parts dans des entreprises non financières		
Provision pour dépréciation		
Parts dans des SCI de promotion		
TOTAL IMMOB. FINANCIERES		

(En euros)

RUBRIQUES	Valeurs brutes début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Parts dans des établissements de crédit			
Parts dans des entreprises non financières			
Parts dans des SCI de promotion			
TOTAL immobilisations financières :			

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Diminutions par virements	Diminutions par cessions	brutes fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Parts dans des établissements de crédit				
Parts dans des entreprises non financières				
Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

RUBRIQUES	Ajustements de valeurs début d'exercice	Diminutions par cessions	Augmentations de ..	Ajustements de valeurs fin d'exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Parts dans des établissements de crédit				
Parts dans des entreprises non financières				
Parts dans des SCI de promotion				
TOTAL immobilisations financières :				

TOTAL GÉNÉRAL

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 4 bis : Tableau des filiales et participations

(En euros)

Renseignements concernant les filiales et participations	Capital	Réserves et Reports à nouveau avant affectation du résultat	Quote part du capital détenu	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et Avals donnés	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Filiales détenues à + de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Participations détenues à + de 10% et - de 50%	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	
Autres Filiales et Participations	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na	

Note 5 : Immobilisations incorporelles et corporelles

NOTE N° 5 IMMOBILISATIONS	2024	2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 086 114	6 309 463
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 619 779	14 804 666
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-10 533 665	-8 495 204
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 015 703	25 185 998
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 720 710	35 620 362
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-17 705 007	-10 434 364
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 669 693	1 801 021
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 669 693	1 801 021
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
VALEUR NETTE COMPTABLE	37 771 511	33 296 481

IMMOBILISATIONS BRUTES (variations)	2023	Entrées - Acquisitions	Virements de poste à poste	Sorties - Mises hors service	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 804 666	2 815 112			17 619 779
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 620 362	43 528	11 270 823	-1 214 003	45 720 710
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 801 021	12 139 496	-11 270 823		2 669 693
TOTAL	52 226 049	14 998 136	0	-1 214 003	66 010 183

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (variations)	2023	Dotations	Reprises	2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 495 204	2 038 461	0	10 533 665
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 434 364	7 815 861	-545 219	17 705 007
TOTAL	18 929 568	9 854 322	-545 219	28 238 672

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 6 : Autres actifs et autres passifs

NOTE N° 6 AUTRES ACTIFS	2024	2023
DEBITEURS DIVERS	12 568 577	18 909 059
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	6 675 789	7 059 616
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	66 157	938 294
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	62 681	21 475
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	3 080 647	4 396 121
AUTRES DEBITEURS DIVERS	1 557 356	5 322 503
COMPTES DE STOCK ET EMPLOIS DIVERS	1 125 946	1 171 050
TOTAL	12 568 577	18 909 059

	2024	2023
NOTE N° 6 AUTRES PASSIFS	TOTAL	TOTAL
CREDITEURS DIVERS	49 206 724	38 963 589
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 133 571	17 441 287
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	13 959 151	11 473 867
SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES	3 538 701	3 625 298
ETAT - IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	12 343 732	6 787 413
AUTRES CREDITEURS DIVERS	-768 431	-364 276
TOTAL	49 206 724	38 963 589

Note 7 : Comptes de régularisation

NOTE N° 7 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	2024	2023
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 151 970	3 452 639
PRODUITS A RECEVOIR	8 357 023	6 699 608
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	5 498 895	21 495 774
TOTAL	17 007 888	31 648 021

NOTE N° 7 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	2024	2023
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
CHARGES A PAYER	3 540 455	1 626 988
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	16 147 374	193 244
TOTAL	19 687 829	1 820 232

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

L'ensemble des comptes relatifs aux comptes SEPA/Rejets sont traités en net. Le solde net est débiteur et donc classé en comptes de régularisation Actif.

La position du compte de cantonnement et des comptes clients représente une situation arrêtée à un instant T.

Nickel traitant les opérations en temps réel, un compte de régularisation de cantonnement a été créée en 2020 pour représenter l'écart des opérations enregistrées sur les comptes clients dans l'outil de Core Banking Cobalt, mais pas encore comptabilisées.

Ce compte de régularisation de cantonnement a été classé sous le poste comptes de régularisation divers débiteurs FPE France.

Note 8 : Provisions

NOTE N° 8 PROVISIONS	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements ¹	31/12/2024
PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0	0	0	0
INDEMNITES DEPART A LA RETRAITE	256 006	104 789	-61 268	0	299 527
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	5 140 088	9 300 007	-10 233 541	2 792	4 209 346
<i>dont litiges clients</i>	251 674	8 403	-118 063		142 014
<i>dont litiges salariés</i>	176 639	155 800	-318 639		13 800
<i>dont fraudes</i>	1 395 817	2 892 422	-3 673 066		615 173
<i>dont suspens</i>	96 678	201 417	-22 285	2 792	278 602
<i>dont autres</i>	689 931	632 068	-153 908		1 168 090
<i>dont autres incidents</i>	54 881	255 945	-262 545		48 281
<i>dont Comptes Débiteurs</i>	1 595 935	5 017 590	-4 811 240		1 802 285
<i>dont Amendes et pénalités</i>	878 533	136 363	-873 795		141 100
TOTAL	5 396 094	9 404 796	-10 294 809	2 792	4 508 873

¹ Suite à l'audit des résultats de l'exercice 2023 et après l'établissement des comptes consolidés de FPE, un ajustement de 2 791,69 € a été appliqué aux comptes de la succursale espagnole (autres mouvements).

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 9 : Variation des capitaux propres et assimilés

NOTE N° 9 CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

(En euros)	31/12/2023	31/12/2023 retraité ²	Affectation du résultat	Augmentation du capital	Résultat de l'exercice	Autres mouvements ³	31/12/2024
CAPITAL	770 440	770 440					770 440
PRIMES D'EMISSION	45 982 679	45 982 679					45 982 679
RESERVE LEGALE	77 044	77 044					77 044
AUTRES RESERVES	0	0					0
REPORT A NOUVEAU	-9 376 787	-9 376 787	10 214 881			8 024 465	8 862 559
RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	0	-10 856 484				-8 027 347	-18 883 831 ⁴
RESULTAT DE L'EXERCICE	-641 603	10 214 881	-10 214 881		17 747 660		17 747 660
TOTAL	36 811 773	36 811 773	0	0	17 747 660	-2 882	54 556 551

Le capital social de la Société s'élève à un montant de sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440 €) Euros divisé en sept cent soixante-dix mille quatre cent quarante (770 440) actions ordinaires de 1 Euro de valeur nominale, de même catégorie, intégralement souscrites et libérées en totalité.

Note 10 : Engagements hors bilan

NOTE N° 10 ENGAGEMENTS HORS BILAN	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	811 050	811 050
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	811 050	811 050
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	676 875 000	0

² L'ouverture 2023 a été retraitée suite à l'identification d'une erreur de présentation opérationnelle lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

³ Les autres mouvements sont constitués d'une part d'une correction entre le poste de report à nouveau vers le résultat en instance d'approbation correspondant à des résultats sur exercices antérieurs des succursales de 2020 à 2022 n'ayant pas encore fait l'objet d'une affectation par une Assemblée Générale compétente; Et d'autre part d'un ajustement de 2 881,79€ appliqué tardivement aux comptes de l'exercice 2023 de la succursale espagnole.

⁴ Il s'agit des résultats cumulés des succursales pour les exercices 2020 à 2023, lesquels n'ont pas encore été affectés et dont l'affectation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de 2025.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 11 : Maturités – Répartition des emplois, des ressources et des engagements de hors bilan selon la durée restant à courir

EMPLOIS	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts à terme : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
CONCOURS À LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
Prêts à terme à la clientèle financière	-	-	-	-	-	-
OFCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
OFCVM	-	-	-	-	-	-
Institutions financières autres que les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle non financière	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension à terme (1)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiale ≤ 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France ou à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Crédits : durée initiale > 1 an	-	-	-	-	-	-
Créances mobilisables à la Banque de France ou créances hypothécaires visées à l'article L. 515 14 du Code monétaire et financier	-	-	-	-	-	-
Créances refinançables à l'IEOM	-	-	-	-	-	-
Créances non mobilisables ou non refinançables	-	-	-	-	-	-
Opérations de crédit-bail et assimilées (encours financier)	-	-	-	-	-	-
Créances éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Créances non éligibles à la Banque de France	-	-	-	-	-	-
Opérations de location simple (encours financier)	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables détenus en portefeuille	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par les établissements de crédit et la CDC	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables émis par la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres prêtés	-	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-
PRÊTS SUBORDONNÉS À TERME	-	-	-	-	-	-

RESSOURCES	DURÉE RESTANT À COURIR					
	Durée résiduelle inférieure ou égale à 1 mois	Durée résiduelle supérieure à 1 mois et inférieure ou égale à 3 mois	Durée résiduelle supérieure à 3 mois et inférieure ou égale à 6 mois	Durée résiduelle supérieure à 6 mois et inférieure ou égale à 1 an	Durée résiduelle supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-	-	-	-	-	-
Comptes et emprunts à terme : Ets visés à l'article 8.6 de l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité	-	-	-	-	-	-
COMPTES DE LA CLIENTÈLE	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS SUR TITRES	-	-	-	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES À TERME	-	-	-	-	-	-
FONDS PUBLICS AFFECTÉS	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET + EMPLOIS - RESSOURCES	-	-	-	-	-	-

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Autres emplois (+) ressources (-) n'ayant pas d'échéance contractuelle et disposant d'un caractère d'éligibilité

AUTRES EMPLOIS (+) RESSOURCES (-) N'AYANT PAS D'ECHEANCE CONTRACTUELLE ET DISPOSANT D'UN CARACTERE D'EXIGIBILITE						
	inférieure ou égale à 1 mois	3 mois	6 mois	1 an	5 ans	supérieure à 5 ans
Crédits : durée initiale > 1 an	976 589 313					
Caisse						
Comptes de cantonnement	872 234 642					
Comptes à vue	104 354 671					
Titres reçus en pension livrée	-910 607 837					
Autres valeurs à vue	- 873 993 877					
Autres Débiteurs et Crédoiteurs	- 36 613 960					
TOTAL NET AUTRES	65 981 476	-	-	-	-	-

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 12 : Détail du Produit Net Bancaire

NOTE N° 12 COMPTE DE RESULTAT	2024	2023
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	27 821 272	20 081 966
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	27 821 272	20 081 966
INTEREST SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	0	0
INTERETS SUR OPERATIONS SUR TITRES		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-167 701	-7 074
INTERETS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	-167 701	-7 074
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS CLIENTELE	0	0
INTERETS ET CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
DIVIDENDES ET PRODUITS ASSIMILES		
COMMISSIONS (PRODUITS)	239 245 592	199 278 465
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	20 253 507	19 563 516
COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	129 393	0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
PRODUITS SUR MOYENS DE PAIEMENT	218 862 692	179 714 949
COMMISSIONS (CHARGES)	-43 496 568	-33 091 593
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE & INTERBANCAIRES	-25 097 575	-18 709 376
COMMISSIONS SUR OPERATIONS CLIENTELE	0	0
COMMISSIONS SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
CHARGES SUR MOYENS DE PAIEMENT	-18 398 993	-14 382 217
GAINS SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0
AUTRES PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-18 524 520	-14 505 928
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-18 524 520	-14 505 928
PRODUIT NET BANCAIRE	204 878 075	171 755 836

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Note 13 : Détail du résultat d'exploitation

NOTE N° 13 COMPTE DE RESULTAT (suite)	2024	2023
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-142 618 710	-129 021 898
FRAIS DE PERSONNEL	-66 569 057	-60 542 253
SALAIRES & APPOINTEMENTS	-39 711 934	-37 198 594
CHARGES SOCIALES	-16 834 329	-15 082 332
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	-4 947 409	-3 805 663
IMPOTS ET TAXES LIES AUX REMUNERATIONS	-5 075 385	-4 455 664
IMPOTS & TAXES	-1 068 013	-1 391 470
SERVICES EXTERIEURS	-70 623 033	-62 741 751
LOCATIONS	-3 308 910	-2 862 382
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-65 102 735	-57 922 011
TRANSPORTS ET DEPLACEMENT	-2 211 387	-1 957 359
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	-4 605 174	-4 302 446
DOTATIONS / REPRISES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	246 566	-43 978
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-9 854 323	-7 178 865
SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-7 815 862	-5 249 204
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-2 038 461	-1 929 661
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	52 405 043	35 555 073
COUT DU RISQUE	-17 002 809	-19 746 729
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	-19 965 620	-22 492 674
REPRISES DE PROVISIONS SUR CREANCES CLIENTELE	27 804 556	12 681 104
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-1 810 366	-1 090 091
REPRISES DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	994 945	76 154
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES PROVISIONNEES	-23 955 950	-8 820 822
PERTES SUR CREANCES IRRECUPERABLES NON PROVISIONNEES	-70 375	-100 401
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 402 234	15 808 343
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-668 784	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	34 733 450	15 808 343
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-16 985 790	-5 593 462
DOTATIONS POUR FRBG	0	0
RESULTAT NET	17 747 660	10 214 881

IV. AUTRES INFORMATIONS

Configuration du capital

Le capital de FPE s'élève à 770 440 Euros et se trouve composé de 770 440 actions d'une valeur unitaire de 1 Euro.

Reconnaissance des produits liés à la vente des coffrets et à la cotisation annuelle

Conformément aux articles L123-21 du Code de commerce, 38-2 bis du Code général des impôts et 512-4 du PCG (repris par le règlement 22014-07 de l'ANC) et conformément à ses Conditions Générales de Ventes (CGV), F.P.E. comptabilise à son compte de résultat les produits liés à la vente des coffrets et de la cotisation annuelle au moment de la date de souscription du compte ou à sa date anniversaire.

Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n°2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclue à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2024 s'élève à 849 collaborateurs.

Cadres	516
Non Cadres	333

L'effectif moyen sur l'année 2024 était de 833 salariés.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2024 correspond à l'impôt courant de l'exercice et s'élève à 16 985 790 € dont une charge de 19 176 983€ pour la France et un produit de 2 148 930 € pour la succursale espagnole.

En France, la Société Financière des Paiements Électroniques est intégrée fiscalement dans le groupe BNP PARIBAS depuis le 01 janvier 2024.

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Bénéfice à court terme de 74 354 935 €.

Du fait de l'intégration fiscale, une dette de 11 448 475 € (impôt calculé de 19 176 983 € dont 7 683 988 € d'acomptes versés et 44 520 de crédit d'impôts) envers la société mère a été comptabilisée en compte courant au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes annuels de la Financière des Paiements Électroniques sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas.

BNP Paribas SA

662 042 449 R.C.S. Paris.

Siège social : 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

<https://group.bnpparibas>

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

NA